

CONTACTS



04.68.77.79.85
04.68.77.79.97



retraites@cdg11.fr



www.cdg11.fr

Siège à Carcassonne

85 Avenue Claude Bernard

CS 60050

11 890 Carcassonne Cedex

Du lundi au jeudi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi 8h30-12h30 / 13h30-16h

Antenne de Narbonne

IN'ESS

Entrée côté parking intérieur

21, rue du Verdoble

11 100 Narbonne

Mercredi et jeudi 9h-12h30 / 13h30-17h

Vendredi 9h-12h30 / 13h30-16h



*Au coeur
des Territoires !*



LE MOT DU PRESIDENT

Être en fin de carrière est une étape importante dans la vie de chacun. C'est pour cela qu'il faut s'y préparer.

Pour que ce changement se fasse de manière optimale, il est nécessaire que les collectivités informent et accompagnent leurs agents dans cette démarche.

Le service retraite du CDG 11 apporte son expertise dans ce domaine aux collectivités et accompagne les agents.

Un panel de prestations vous est donc proposé dans le cadre de la convention de partenariat avec la CNRACL dont le CDG 11 est signataire, ainsi que des actions de terrain qui vont au-delà du champ de cette convention.



Serge BRUNEL

Président du CDG11

LES MISSIONS EN PARTENARIAT AVEC LA CNRACL

A destination des collectivités et établissements publics

Mission d'information pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC destinée aux collectivités et établissements publics affiliés et à leurs agents :

- Information et assistance sur la réglementation, les procédures (dont les processus liés au droit à l'information), les évolutions et les projets impactant ces fonds ;
- Assistance téléphonique, écrite et sur rendez-vous ;
- Animation de séances d'information collective au titre de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC au profit des collectivités et établissements publics affiliés et de leurs agents (ateliers retraite, réunions d'information, etc.)

Mission d'intervention sur les dossiers et processus CNRACL, ainsi que pour la fiabilisation des comptes individuels de retraite (CIR) des agents affiliés (aide à la saisie, contrôle et intervention sur dossiers complétés par les collectivités, avant envoi à la CNRACL).

A destination des agents

Réalisation d'un entretien personnalisé, par téléphone, en visioconférence ou en présentiel (à Carcassonne ou Narbonne) durant lequel les résultats étudiés par nos gestionnaires retraite sont présentés à l'agent afin de l'aider à déterminer ses futurs droits à pension.

Attention les RDV ne peuvent être pris directement par les agents et doivent être sollicités par leur employeur.

LES MISSIONS HORS CONVENTION CNRACL

Anticiper sa retraite

Le service Retraite du CDG 11 propose une prestation d'information auprès de tous les actifs sur les dispositifs de retraite.

Dans le cadre d'une séance de présentation d'une demi-journée, les animateurs du service pourront expliquer les modalités de calcul des retraites mais aussi informer les agents sur tous les dispositifs annexes qui permettent d'améliorer leur retraite (rachat des années d'études / organisme de retraite complémentaire / assurance vie,...) afin de mieux préparer en amont sa retraite.

Pour bénéficier de nos prestations ou pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter

TARIFICATION

A consulter sur la plaquette de tarification de nos missions.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service.